AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, A DOUAI, DE LA COMMISSION INTERDÉPARTEMENTALE BETTERAVIÈRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

La Commission Interdépartementale Betteravière du Nord et du Pas-de-Calais s'est réunie hier, à 14 h. 30, salle de l'Hippodrome, à *Douai*. Deux mille planteurs de betteraves y assistaient. M. Leclercq présidait, entouré de MM. LANTHIEZ, d'*Abscon* ; Bouianger, président de la Fédération Agricole du Pas-de-Calais ; Achart, secrétaire general de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves.

L'exposé de M. Leclercq

En ouvrant la séance, M. Leclercq se réjouit de constater qu'à cause de la cohésion des betteraviers, il n'avait pas pu être créé, comme pour le blé, d'office du sucre. « Les meilleures formules de défense, ajouta-t-il, sont celles qui s'organisent dans le cadre de la profession. »

M. Leclercq fit connaître que la question du renouvellement du plan de contingentement et du renouvellement des compromis de betteraves était résolue.

Le nouveau plan est ce qu'il y a de plus pousse dans la collaboration interprofessionnelle.

Le président, examinant des questions d'ordre regional, montra que le contrôle des réceptions s'était effectué sans heurts entre ics agents de la commission et ceux des usines.

En 1937, la retenue pour le contrôle sera au maximum de 0.80. Elle dependra de la récolte, mais la commission veut faire face a toutes ies demandes dc contrôle. Apres avoir examine l'activite du service juridique, il aborda la question de la reglementation des réceptions et il souhaita une application souple mais ferme.

Il vanta la politique de contingentement qui a permis d'être en presence d'une situation saine et a fait disparaitre les excedents.

Il definit le nouveau plan de contingentement qui prevoit :

Un titre de contingent et, dans chaque usine, une commission mixte composée de planteurs et de delegues de l'usine.

La répartition totale du contigent de l'usine se fera entre les ayants-droit et rien qu'entre ceux-la.

Nécessite sera faite aux marchands de sucre, de fabriquer avec les betteraves de ses planteurs et rien qu'avec celles-la.

Plus de simplicite sera apportee dans le regime des excedents. Ceux-ci seront payes au prix de l'alcool à la carburation.

En terminant, M. Leclercq indiqua l'action des betteraviers en vue de faire monter les cours du sucre.

Les explications de M. Achard

M. Achard fit l'historique du nouveau plan de contingentement, elabore dans une atmosphere de discussion passionnee. Il justifia d'abord le contingentement :

« Le retour à la liberté aurait entraîné la création d'un office du sucre et, de plus, l'afflux des sucres de canne, provenant des colonies, aurait provoque un desastre.

M. Achard définit les indices et indiqua que dans la prochaine campagne le cours de la betterave serait approximativement de 190 francs.

Il etudia ensuite le problème de la protection douanierc et réclama le pourcentage de relèvement qui sera appliqué à l'ensemble de la production industrielle.

Il examina également la question des alcools excedentaires, s'etonnant que l'alcool était frappé de taxes, alors que les autres carburants ne le sont pas.

Les résolutions

Les résolutions suivantes ont été adoptees :

« Les planteurs de betteraves du Nord et du Pas-de-Calais, réunis à Douai en Assemblée générale le 25 juin 1937, après avoir pris connaissance des accords de contingentement établis pour les campagnes 1937 à 1941 par les délégués de la Confederation Generale Betteraviere et les delegues des fabricants de sucre, declarent les approuver et donnent mandat du bureau a la Commission Interdepartementale de les ratifier. La cotisation syndicale pour le contrôle des contingentements et le contrôle des receptions sera fixee, pour 1937, au maximum de 0 fr. 80 par tonne pour le Nord et le Pas-de-Calais, le montant exact devant être établi d'après les dépenses exactes de la campagne. »

« L'Assemblée, considérant l'augmentation naissante de tous les frais culturaux et industriels, considerant qu'il est inadmissible que tous les carburants nationaux soient exemptes de tous droits et taxes fiscales a l'exception de l'alcool allant à la carburation, principal carburant national et le seul susceptible d'une production importante et d'assurer l'indépendance économique progressive du pays, considerant que la fixation du prix des alcools excédentaires à un niveau qui, du fait de la déduction des taxes fiscales, ne permet pas d'assurer aux planteurs un prix de betteraves excédentaires courant seulement les frais d'arrachage et de livraison :

» Considérant que cette situation compromet la production du contingent par l'exagération du risque de perte sur les excédents et empêche toute production d'alcool excédentaire et compromet de ce fait le maintien des quantités d'alcool pouvant être livrées chaque année à la carburation.

» Demande l'exonération de toutes taxes et droits fiscaux de l'alcool destiné à la carburation et la fixation du prix des alcools de betteraves excédentaires, du prix net de cession des alcools carburants aux importateurs de petrole, sans aucune déduction pour taxes et frais quelconques. »

« L'Assemblée Générale, considérant l'aggravation constante des prix de revient agricoles et industriels du fait de la dévaluation et de l'incidence des charges sociales.

» Considerant que les droits de douane doivent assurer une compensation exacte contre les cours des marchés mondiaux et les prix de revient interieurs.

» Considérant que les droits de douane actuels sur les sucres, établis en 1932, ne correspondant plus à la protection qu'il est indispensable d'assurer à la production betteravière pour permettre de garantir réguliérement l'approvisionnement du pays en sucre et alcool.

» Demande que les droits de douanes sur le sucre soient releves de toute urgence, afin que l'augmentation de la protection produise son plein effet pour la campagne betteravière 1937-1938. »

Une Caisse nationale professionnelle de Solidarité

Présentant le projet de création d'une Caisse nationale de solidarité agricole, M. Leclercq demontra qu'il y avait lieu de venir en aide aux cultivateurs victimes des grèves.

Et il poursuivit :

« Avant d'établir quelque chose sur le terrain social, il faut se débarrasser de la C. G. T. »

A la suite de son exposé, la résolution suivante fut votée :

« Les Planteurs de betteraves du Nord et du Pas-de-Calais, réunis a l'Assemblée Générale le 25 juin, salle de l'Hippodrome, a Douai, ont décidé que :

» 1° En vue d'assurer l'approvisionnement en sucre et alcool du pays ;

» 2° En vue de permettre au cours des années à venir de proceder sans apprehension à des ensemencements normaux de betteraves ;

» 3° En vue de se prémunir contre la perte de leurs récoltes de betteraves à la suite de conflits sociaux ;

» 4° En vue d'assurer aux ouvriers le maintien d'un travail qui, jusqu'alors, leur a toujours été réservé ont décidé qu'une retenue de 0,50 à la tonne sera faite tous les ans, la première lors du paiement de juillet 1937, la seconde et les suivantes en janvier de chaque année.

» Cette somme, versée dans une Caisse de Solidarité Régionale, servirait, dès cette année, à indemniser les planteurs de betteraves ou de sauver la récolte compromise. La gestion de cette Caisse sera assuree par une commission désignée par les planteurs. Des compensations sur le plan national seront possibles. Le planteur qui ne désire pas verser à cette Caisse sera remboursé par la Commission Interdépartementale Betteravière dès qu'il en manifestera le désir.

» Tous ceux qui cesseront de verser, ne fut-ce qu'une année, perdraient tout droit à l'indemnité. En cas de liquidation de la Caisse, la somme sera remboursée aux planteurs au prorata de leurs versements. »

CLOTURE DU CONGRÈS DU BLOC DU PETIT COMMERCE A PARIS

M. Morelle, président adjoint du Bloc du petit commerce, nous prie d'insérer la note ci-dessous :

« La troisième journée du congrès trimestriel de la confédération du petit et moyen commerce s'est déroulée, avec un programme un peu différent de celui prévu, en raison de la constitution des ministères et de l'impossibilité d'avoir les audiences.

» Les résolutions à prendre, devant la situation des commerçants étant d'une grande importance et nécessitant une décision commune, celle de continuer l'assemblée générale de la veille fut adoptée.

» Devant de nombreux délégués, et de nouvelles formations, l'incertitude de demain fut envisagée et en entière communion d'idées, il fut voté de se tenir prêt à toute éventualité et à toute résolution.

» Le président général Pugi (Beziers), et le secrétaire général Seches (Saint-Etienne), après avoir entretenu les congressistes de la question de la trésorerie du Bloc, abordèrent les importants points des revendications du commerce en général concernant la semaine de 40 heures notamment, M. MORELLE, de Lille, fut chargé de préparer un rapport pour le ministère du Travail, où les critiques suivantes seraient formulées :

» 1. Les dérogations sont accordées actuellement pendant la période de l'année où le travail est le moins actif.

» 2. Maintien de 50 heures de présence pour l'alimentation, la loi de 48 heures n'ayant jamais été appliquée à ce commerce et le passage sans transition aux heures, étant chose arbitraire.

» 3. Repos par roulement, le repos collectif équivalent à la fermeture des magasins.

» 4. La répartition des heures de travail pour les commerces saisonniers de l'alimentation, basée sur la production agricole et la culture marine.

» Enfin, devant l'importance et l'urgence de certaines réformes, devant les pourparlers en cours, et les rapports présentés, une commission exécutive de la région parisienne fut nommée, à laquelle ont été joints pour le Nord, MM. Morelle et Grard, président et secrétaire général de la Chambre Syndicale du Commerce des boissons, à Lille.

» Il fut décidé que le prochain congrès aurait lieu à Toulouse ».

CONCOURS DE BONNE TENUE DE FERMES, EN JUILLET

« La Société des Agriculteurs du Nord organise un **Concours de bonne tenue de ferme**, qui se tiendra au courant du mois de juillet.

» Les agriculteurs désirant y prendre part, sont priés de vouloir bien le faire connaitre avant le 5 juillet, au Secretariat de la Société des Agriculteurs du Nord, 15, rue des Vieux Murs à Lille.

» Ce concours comportera 3 catégories : a) Petite culture, jusque 15 hectares ; b) moyenne culture, de 15 à 40 hectares ; c) grande culture, 40 hectares et au-dessus.

MARCHÉ DE PARIS

Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 2.50 ; devant, 3.00 ; aloyau, 15 fr. ; cuisses, 11 fr. ; train entier, 10.75. — Veaux : 1re qual., 11.50 ; 2e qual., 9.70 ; 3e qual., 8.45 ; pan cuisseau, 12.75. — Moutons : 1re qual., 12.50 ; 2e qual., 10.20 ; 3e qual., 7.45 ; gigots, 17.50 ; carrés parés, 23 fr. ; épaule, 9 fr. — Porcs (entier ou demi) : 1re qual., 10.30 ; 2e qual., 8.60 ; filets, 13.50 ; jambons, 14.00 ; lards, 5.50.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 10.25 ; Charente Poitou Touraine, 16.25 ; malaxés Normandie, 14.50 ; malaxés Bretagne, 14.75.

Œufs : Picardie et Normandie, 520 ; Bretagne, 380 ; Potou Touraine Centre, 520 ; Outre-Mer, 360.

Fromages. — Brie moyen, 130 ; camembert Normandie, 210 ; divers, 140 ; Pont-Lévêque, 275 ; Port-Salut, 825 ; Gruyère et Comté, 775.

Volailles. — Canarde rouennaise, 15 fr. ; Nantaise, 16 fr. ; fermee, 11.50 ; lapins morts, 11.75 ; oies en peau, 10.25 ; poulets morts nantais, 15 fr. ; de Bresse, 2,50 ; poules de Bretagne, 13.50.

Poissons : Barbues, 10 fr. ; bars, 25 fr. ; homarde vivante, 18.50 ; lengouetes vivantes, 19.50 ; mequereaux français gros, 3 fr. ; petits, 6.25 ; merlans ordinaires, 3.25 ; raies, 3 fr. ; sardines fraiches, 35 fr. ; soiese, 20.50 ; moules Isigny, 112.50.

Teint Merveilleux

sans **Apparence "Maquillée"**

NOUVELLE POUDRE "AÉRISÉE"

***INVISIBLE* SUR LA PEAU**

Un charme frais et fascinant — rien qui rappelle le maquillage. Poudre de riz ei fine et ei légère qu'elle est réellement invisible sur la peau — personne ne pourrait jamais supposer que votre beauté n'est pas entièrement naturelle. Le secret consiste en un nouveau procédé étonnant "d'aérisation" ouivant lequel la Poudre Tokalon est préparée. Dix fois plus fine et plus légere qu'on ne l'aurait jamais cru possible. Essayez aujourd'hui même la Nouvelle Poudre Tokalon "Aérisée". Travailles toute la journée au bureau, au magasin ou à la meison — votre visage n'aura jemale l'air congestionné ni luisant. Dansez toute la nuit — votre teint restera frais et charmant. Procurez-vous aujourd'hui même le teint d'une beauté eaptivante et durable que seule la Poudre Tokalon peut donner. Fra 5 et 7.50 pertout.

9315

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 25. — Clôture. — Tendance: Soutenue, ventee 36.000 dont 10.750 au Cell.

Juin, 239.50 ; juil., 241 ; août, 241.75 ; sept., 249.50 ; oct., 251.50 ; nov., 252.50 ; déc., 256.75 ; janv., 258 ; fév., 258.75 ; mars, 261 ; avril, 262.75 ; mai, 264.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Lens, 25. — Beurre, 16 fr. le k. ; œufs, 14 fr. les 26 ; lapin, 16 fr. le k. ; pigeons, 10 à 12 fr. la couple ; pommes de terre, 1.10 le k. ; carottes, 1.25 le kilo.

A Bruay-en-Artois, 25. — Beurre, le livre, 7.50 à 8 fr. ; œufs, lee 26, 14 fr. ; poules, de 17 à 24 fr., la couple de 34 à 45 fr. ; poulet, de 10 à 25 fr. ; la couple, de 20 à 48 francs.

A Anzin, 25. — Beurre, 16 et 17 fr. le k. ; œufs, 0.60 pièce ; pommes de terre, 1.25 le k. ; tomates, 4 à 5 fr. le k. ; carottes, 1.25 la botte ; petits pois, 2.50 le k. ; pommes, 4 à 5 fr. le k. ; orangee, 4 à 5.50 le k. ; cerisee, 3 à 5 fr. le k. ; fraises, 3 à 6 fr. le k. ; pêchee, 4 à 7 fr. le k. ; abricots, 4.50 à 8 fr. le k. ; haricots verts, 5 à 6 fr. le k. ; haricots secs, 2.75 à 3.50 le k. ; asperges, 5 fr. le k. ; artichauts, 0.75 à 1.25 ; choux, 1 et 1.25 pièce ; choux-fleurs, 1.50 à 2 fr. pièce ; salades tournées, 0.60 pièce ; oignons, 1.50 la botte ; navets, 1 fr. le botte.

Poissons à bouillir, 12 fr. le k. ; à frire, 7 à 9 fr. le k.

Viande de bœuf : Rumeteck, 22 fr. ; gite à la noix, 15 fr. ; croisure, 7.50 le k. — **Vache** : Rumsteck, 20 fr. ; gite, 14 fr. ; croisure, 7 fr. le k. — **Veau** : Côtelettes, 16 fr. ; filet, 18 fr. le k. — **Mouton** : Côtelettes, 16 fr. ; ragoût, 13 fr. — **Poulet**, 22 fr. ; poule, 15 fr. ; lapin, 15 fr. le kilo.

A Avesnes-sur-Helpe, 25. — Beurre en gros, 15 fr. le kilo, un peu à 14.50 ; en détail 16 à 17 fr. le k. ; œufs, 14 à 14.25 le quarteron ; poulets vivants, 45 à 50 fr. la couple, 23 à 27 fr. la pièce ; poules, 40 à 42 fr. la couple ; 20 à 22 fr. la pièce ; canards, 18 fr. pièce ; oies, 35 à 40 fr. pièce ; dindes, 55 à 65 fr. pièce ; lapins vivants, 15 à 26 fr. pièce ; pigeons, 13 fr. la couple ; 6.50 et 7 fr. pièce.

A Gravelines, 25. — Beurre, la livre, 9.50 à 10 fr. ; poules, la couple, 32 à 35 francs ; canards, la couple, 25 à 30 fr. ; lapins gros, pièce 18 à 20 fr. ; lapins petits, pièce 4 à 5 fr. ; œufs, les 26, 13.50 à 14 fr. ; poulets, la couple, 30 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 12 à 14 fr. ; lapins moyens, pièce 14 à 15 fr. ; pommes de terre, le k., 0.40 à 0.50.

A Saint-Omer, 25. — 123 porcs, 6.50, 6.75, 6.90 le k. ; 64 veaux gras, 6.50, 7.00, 7.50 le kilo.

A Lumbres 25. — Beurre, 6.50 à 6.75 la livre ; œufs, 12 à 13 fr. le quarteron ; poules, 28 à 35 fr. la couple ; poulets, 28 à 45 fr. la couple ; canards, 12 à 14 fr. pièce ; pigeons, 6 à 8 fr. la couple ; oies, 26 à 28 fr. pièce ; lapins domestiques, 5 15 et 25 fr. pièce selon grosseur ; pommes de terre, 0.60 le kilo ; nouvelles, 1 fr. le kilo ; carottes, 0.50 le kilo ; nouvelles, 1 à 1.25 la botte.

A Airs-sur-la-Lys, 25. — Beurre, la livre, 8 à 9 fr. ; œufs, le quarteron, 14 à 14.50 ; pommes de terre, les 100 kilos, 70-75 fr. ; poules, 25-30 fr. ; poulets, 15-30 fr. ; pigeons, 10-12 fr. ; canards, 25-30 fr. ; lapins, 15-18-25 fr. pièce ; oies, 40-60 fr.

A Le Nouvion, 25. — Beurre, 7.25 à 7.50 œufs, 0.55.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DU VENDREDI 25 JUIN 1937

Avoine blanche et/ou jaune 47 kilos, poids naturel Lille ou partie. Les 100 kilos nete comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Juin, 117.00.

Mais Plata, Mais Maroc, Orge Algérie-Tunisie, Nitrate de soude. — Incoté sur toutes époques.

Mais jaunes et/ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — 4 derniere, 108.00 N.

Clôture. — 4 derniere, 108.00.

Huile de lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nete fûte prétés comptant sans escompte.

Première cote. — Juin, 322.50 A, 327.50 V ; juillet, 327.50 A, 331.25 V ; juillet-août, 335.0 V ; 4 derniers, 336.25 A, 338.75 V ; 4 de novembre, 340.00 A ; 4 premiers, 345.00 F.

Derniére cote. — Juin, 323.75 A, 326.25 V ; juillet, 327.50 A, 331.25 V ; juillet-août, 332.50 V ; 4 derniers, 336.25 A, 338.75 V ; 4 de novembre, 343.75 V ; 4 premiers, 346.25 F.

Clôture. — Juin, 325.00 ; juillet, 330.00, juillet-août, 330.00 ; 4 derniere, 337.50 ; 4 de novembre, 341.25 ; 4 premiers, 346.25.

Tourteaux de lin départ usine ou magasin. En vrac comptant sans escompte.

Première cote. — Juin, 94.00 A, 95 + I V ; juillet, 94.50 A ; juillet-août, 95.00 A ; 4 derniere, 103.25 F ; 4 de novembre, 103.50 A ; 4 premiers, 105.50 A.

Dernière cote. — Juin, 94.75 A ; juillet, 95.00 A ; juillet-août, 95.75 A, 97.00 V ; 4 derniers, 103.00 A, 103.50 V ; 4 de novKembre, 103.50 A, 105.00 V ; 4 premiere, 105.75 A, 107.25 V.

Clôture. — Juin, 95.25 ; juillet, 95.50 ; juillet-août, 96.25 ; 4 derniers, 103.25 ; 4 de novembre, 104.00 ; 4 premiers, 105.25.

PARIS, 25. — Suvres. — Clôture. — Tendance plus faible, courant 279 Pt D ; prochain, 274-274.50 Pt ; août, 273 P ; septembre, 273.50 P ; 3 octobre, 276.50-277.50 ; 3 novembre, 277-277.50 P ; 3 janvier, 278-278.50 P. Cote officielle, 279-280.

MARCHÉ DES COTONS

LE HAVRE. — Juil., 419.50 ; août, 418.50 ; sept., 429.50 ; oct., 435.50 ; nov., 436 ; déc., 438 ; janv., 440.50 ; fév., 444.50 ; mars, 446.50 ; avril, 449 ; mai, 451 ; juil. 38, 452. Hausse : 10 à 12 fr. 50.

LIVERPOOL. — Hausse 7 à 8 pence.

NEW-YORK. — Hausse 3 à 9 points.

LE CONGRÈS DU SYNDICAT DES QUOTIDIENS DE PROVINCE A CHERBOURG

Cherbourg, 25. — Le congrès du syndicat des quotidiens de province s'est tenu à Cherbourg. Une quarantaine de directeurs de journaux avaient répondu à l'invitation de leur confrère « Cherbourg-Eclair », et ont été reçus par la Chambre de commerce et la municipalité.

Après une visite de la rade, un banquet leur a été offert par la municipalité et la Chambre de commerce, au Casino.

Toutes les notabilités de la région étaient présentes.

M. Ernest Gaubert, président du syndicat des quotidiens de province, dans sa réponse aux discours de M. Quoniam, président de la Chambre de commerce, et du maire, a rappelé l'exemple de cet abbé de Saint-Pierre qui, il y a plus de 150 ans, avait déjà formé le rêve de sortir l'économie française de l'ornière.

M. Gaubert a profité du congrès pour revendiquer hautement l'indépendance de la presse et protester contre certaines menaces qui tendraient à l'asservir au profit de tel ou tel parti.

Les directeurs de journaux ont visité la Hague et les stations de la côte.

CAISSE DES CONGÉS PAYÉS

Le Comité d'Entente des Caisses de Compensation pour les allocations familiales du Nord vient de créer une **Caisse de Congés payés** pour le département.

Il est rappelé aux employeurs intéressés que le décret du 30 avril 1937 rend obligatoire, dès maintenant, l'affiliation à une caisse de congés payés pour les professions suivantes : Emballage, chargement, déchargement de marchandises dans les halles et marchés, transport par terre de marchandises, marchand de combustibles. Cette obligation sera émission des vœux à l'adresse de la commission : permanente de la protection de la vieillesse ; constitution d'un comité régional de l'Entr'aide à la vieillesse.

18 heures. — isite de l'Hospice Général de Lille, concert offert aux pensionnaires.

Dimanche 27 juin. — Gare de Lille : 10 h. 30, réception de M. le ministre de la Santé publique et de M. le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale ; 11 h. 30 : réception à l'Hôtel de Ville de Messieurs les ministres, des représentants de l'association nationale de l'Entr'aide à la vieillesse et des congressistes, par M. le maire de Lille et la municipalité.

12 h., clôture du congrès ; 12 h. 30, déjeuner-banquet.

successivement étendue par d'autres décrets à toutes les professions.

Les assujettis sont priés de se faire connaître à la **Caisse de Congés Payés : 9, rue des Jardins à Lille** ou encore à la Caisse de Compensation pour les allocations familiales, agréée par le Ministre du Travail, à laquelle ils sont rattachés et qui leur servira d'intermédiaire.

Les Statuts de la Caisse de Congés payés leur seront immédiatement envoyés.

AU CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Le Conseil de Préfecture a eu à examiner le cas de M. Sandras, fontainier du service des eaux de la Ville de **Roubaix** qui a intenté une action tendant à l'annulation d'un arrêté préfectorale relatif à la mise à la retraite des fonctionnaires municipaux entrant dans la catégorie de cet employé.

M. Sandras demande également la révision de sa retraite.

M. Bonneville, commissaire du gouvernement a pris des conclusions déclarant que l'action intentée était forclose. M. Sandras n'ayant pas observé les délais légaux pour la formuler.

OU NOUVEAU !... OVOMALTINE vous présente la BOITE SEMAINE 4 fr. 50 seulement !

Un enfant plein de vie et de santé

VOYEZ l'air réjoui de cet enfant ! Depuis qu'il prend régulièrement de l'Ovomaltine, sa croissance n'est plus une cause de dépression. Il dort paisiblement et mange de bon appétit. Rien d'étonnant ! Car l'Ovomaltine est composée des substances vivantes d'aliments naturels les plus sains - extrait de malt (orge germée), lait, jaune d'œuf - concentrés à l'état frais. Combinaison nutritive équilibrée, elle assure aux enfants comme aux adultes un organisme fort, une santé parfaite.

OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

9349

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA PROTECTION DE LA VIEILLESSE S'OUVRIRA AUJOURD'HUI A LILLE

Voici le programme du congrès régional de la protection de la vieillesse qui s'ouvrira aujourd'hui à Lille :

Samedi 26 juin, Hôtel de Ville de Lille, 10 h. précises, ouverture du congrès : nomination du bureau ; présentation du programme général par M. Henri Châtenet, ancien député, président de l'A.N.E.V. ; dépôt et lecture des rapports. Basquin, député de la SommexisWL2LPr

Rapporteurs inscrits : M. Alfred Basquin, député de la Somme ; M. Ch. Lefebvre, membre de la commission permanente de la protection de la vieillesse au ministère de la Sonté publique ; M. Alex. Letorey, commissaire général de l'A.N.E.V.

14 h. 30. — Discussion des rapports ;

GROS LOTS

Tirage du 25 juin 1937

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 273.461 est remboursé par 100.000 francs.

Les deux numéros euivants sont remboursés chacun par 10.000 francs : 247.862 320.071.

Trente numéroe sont remboursés chacun par 1.000 francs :

493	6.689	8.665	20.935	32.122
39.630	79.003	81.654	94.526	140.229
154.489	158.654	158.753	164.733	187.604
196.509	204.333	226.936	227.113	242.755
283.742	297.408	335.496	339.546	373.874
379.236	384.314	392.735	400.279	404.126

2.238 numéros sont remboursables au pair.

BOURSE DE LILLE DU 25 JUIN 1937

VALEURS	C. préc.	C. du J.
CHARBONNAGES		
Albi	434	435
— Part	340	340
Anicha	830	818
Anzin	413	410
Béthune	5000	4860
— 10e	502	500
Blanzy	548	532
Bruay	1590	1590
— 10e	165	160
Carvin	450	454
Clarence	159	164
Com. Fourch	320	320
Courrières	232	235
Crespin	51	
Dourges	655	647
Escarpelle	1678	1678
Franchenhoiz	17	
Lens	294	292
Liévin	164	160 50
— C. 80 ac	5000	4850
Ligny-l-Aire	63	63
— Part	82	81
Marles 70e	394	395
Nord d'Alais	220	
Ostricourt	989	999
Thivencelles	124	
Vicoigne	456	455
Constr. Méc.	159	164
Delat-Froqui	130	130
Dan. Anzin	1490	1502
Escaut Cap.	525	
Fives-Lille	755	735
Mar. et Hom	440	
Nord et Est.	748	735
Mat. Fr.-Bel.	1570	1620
Jeumont	430	430
— Part	810	820
Louv. et Rec	1220	1232
Peugeot	495	
Ryo-Catteau		
St.-Am. (F.-L.	2405	
Sen. Maub.	725	724
PÉTROLES		
Fr.-Polon	155	
Grabownika	22	
Pelt	175	
Lille-Bonn.	235	252
— prior.	360	
Pechelbronn	260	
Raf. Pét. N.	81	83
Silva Plana	95	
— Part	420	
MÉTALLURGIE		
Bl.-Misseron	90	95
Ae. Longwy	460	445
Ae. Nord	258	262
Sam. et Mse.	373	388
Etabl. Arbel	430	485
Chant Fr.	130	134
At. C. N.Fr.	410	420
B. St-Vaast	181	195
INDUSTRIES TEXTILES		
Etab. Agach.	295	339
Cot St-Quen	125	
Cramoisi	212	
Fil Filt Fr.	345	
Industr. Tex.	1025	1090
— jouiss.	600	810
Le Blan	272	278
Lyon soie ar.	170	178
Sains Freres	106	125
Tiberghien	172	194
VALEURS DIVERSES		
Créd. N. ex-c	295	299
Sofinest	210	
Un. d. Mine.	150	
Elec. L.-R.-T	150	152
Art.F. et L.	224	261
Béthunoise	200	200
El. et G. Nd.	359	358
El. Nd-Ouest	675	
En. El. N. F.	349	340
Hersin-Coup	280	283
Billy-Mon. A	330	330
Billy-Mon. P	3375	
Cim. Boulon	130	
O. C. H. d. N	208	
C. Franc. (n.	1645	1660
Mst. C. Lots.	177	
Poliet Chaus	451	
Tull. Beauv.	526	
Engr. Auby.	138	142
Gl. Verr. sp.	3150	3205
Kali Ste-Th.	1238	1272
Kuhlmann	858	855
St-Gobain	1955	1950
C. Libercourt	152	
Gl. An. Ane.	851	
Asturienne	201	219
La Louette	253	
Mokt et Had.	4500	4500
Tekkah	1075	1090
Zincs Silésie	117	114 50
Béth. d'Alim	313	316
Bras. C.N.F.	282	
Motte-Cord.	545	
Faic. St-Am.	785	
Peyrissac	186	

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921 8 %, 445; 1923 6 %, 440; 1926 7 % (Janvier-Juillet), 490; 1926 7 % (Mars-Septembre), 490; 1927 7 %, 485; 1931 4 % (bon 2.000), 1580; 1931 4 % (bon 500), 400; 1934 5,50 %, 735; 1935 5 % (remb. à 1.000) 840 — Département du Pas-de-Calais 1928 7 %, 475; 1927 7 %, 475; 1929 5 %, 795; 1935 5 %, 735 — Roubaix 1931 4.50 % 640. — Crédit National 1919 5 % 470; 1920 5 %, 455; 1921 8 %, 490; 1922 6 %, 470; 1923 5 % (Février-Août), 470; 1923 5 % (Avril-Octobre), 480; 1934 5 %, 840 — Denain et Anzin 1927 4 %, 835 — Eglises dévastées (Group. de reconstr.) 1928 6 %, 430; 1928 5 %, 805; 1931 4 %, 655. — Grosse Métallurgie 1931 4 %, 660. — Houillères du Nord et du Pas-de-Calais 1927 5 %, 450; Janvier 1931 4 %, 682; Juin 1931 4 %, 665; Août 1931 4 %, 670. — Union Financière du Nord et de l'Est, 5,50 %, 805 — Artésienne de Force et Lumière 1929 5 %, 642; 1931 5 %, 642. — Electrique du Nord-Ouest 5,50 %, 705. — Enerlie électrique du Nord de la France 1931 4,50 %, 560. — Interbrabant 4.50 %, 735. — Senelle-Maubeuge 1930 4.50 %, 545; 1931 4,50 %, 1270 — Agache fils 5 %, 472. — Alfred Motte et Cie 4.50 %, 461. — Chigot et Cie 5 %, 488. — Lemaire-Destombes 6 %, 740 — Chicorées supérieures (Société Industr.) 5 %, 885. — Produits chimiques du Marly, 4.25 %, 645 — Soumon. (Mines de) 5 %, 620. — Union Bancaire du Nord 5.50 %, 725. — Verreries et Manufactures de Glaces d'Aniche 5 %, 800 — Crespin-Nord 4.50 %, 423 — Drocourt 1905 et 1911 4 %, 351. — Liévin 1926 5.50 %, 415; 1931 5 %, 787. — Limbourg-Meuse 4.50 %, 705

COUPONS ANNONCES

30 Juin.— Lyonnaise des Eaux et d'Eclairage (action P). Coupon N° 15. Brut, 3.60; net à payer : nominatif, 3.186; port., 2.781. — Sarre-et-Moselle (solde). Coup. brut, 12.50; net à payer : nom., 11.05 — Engrais de Roubaix (coupure de 5 actions). Coup. N° 11. Coup. brut, 35; net à payer : port., 27.70. — Carmaux (action de capital) (solde). Coup. N° 18. Brut, 23; net à payer : nom., 20.24; port., 17.40. (Action de jouissance) Coup. N° 117. Brut, 12.50; net à payer : nom., 11; port., 9.25.

1er Juillet. — Deroncq et Cie (solde). Coup. N° 94. Brut, 25; net à payer : nom., 22; port., 20.50. — Comptoir Financier Lilloiis Coup. N° 43 Brut, 30; net à payer : nom., 25.40; port., 23.73. — Desvroise. Coup. N° 33. Brut, 50; net à payer : nom., 44; porteur, 37.18.

BOURSE DE PARIS DU 25 JUIN 1937

VALEURS	C. préc.	C. du J.
PARQUET COMPTANT		
3 % perp.	69 20	69 25
3 % amort.	72 80	74 25
3 1/2 % amor		
4 % 1917	68 50	67 25
4 % 1918	68 15	67 35
5 % 1920	93 30	92 50
4 % 1925	80 50	80 50
4 1/2 % 1932A	72 20	72
4 ½ % 1932 B	71 10	70 75
O. Tr. 4 ½ %	765	760
O. Tr. 5 % 35	778	
Ch. F.Et. 4 %	316	
— 5 %	335	340
P.T.T. 5 % 25	418	399
— 4 ½ % 29	362	360
Ob. Tr. 3 ½ %	123 25	123 50
Ob. Tr. 4 %	93	92 5
Bons du Tr.		
4 ½ % 1933	898	898
Cais.aut. 4 ½	718	720
Crédit Nat.		
5 % 1919	467	468 50
5 % 1920	450	443
Juillet 1922	487	488
Janvier 1923	470	458
Juin 1923	463	
Janvier 1924	475	477
5 % 1932	515	525
4 ½ % 1932	865	87
5 % 1934	830	834
Dép.N.-5 ½ 21	444	451
Banq. de Fr.	6490	6650
Soc. Gnér.	680	680
Ch. F. Est.	520	520
— Lyon	645	626
— Midi	519	535
— Nord	720	711
— Orle.	635	610
Métropolit.	990	965
Elect. Paris.	570	575
El. G. du N.	348	365
En. El. N.F.	336	329
Thom Houst	160	160
Nord-Est.	725	720
Schneider	1105	1440
Tréfil. Havre	910	1100
Béthune 10e	510	500
— acc.	5020	4900
Courrières	232	228
Lens	240	269
Marles	391	395
Vicoigne	470	452
Boleo	159	162
Kali Ste-T.10	1245	1260
Kuhlmann	648	633
Peugeot	499	500
Poliet-Chaus	472	435
Egypte unif.	2250	2400
Japon 1907	1860	1880
Russe consol	12 50	12 50
Royal Dutch	52825	53400
Succ. Egypte	626	630
El. L.-R.-T.	140	146
Cot. St-Quen	92	88
Le Blan et Cie	265	242
Saint-Freres	118	125